



# Cerema

Étude :

## **Vers un développement durable des zones d'activités économiques de Guadeloupe**

**Phase 1 : Des exemples en métropole :  
Le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret (23)**

Clothilde DELFOUR  
Aouicha KRADAOUI

Date : Mai 2017

# Le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret (23)

Superficie : 100 ha

Desserte  
autoroutière,  
ferroviaire et  
aérienne

Un découpage des  
parcelles « à la  
carte »

Certifié ISO 14001



# Une politique environnementale forte de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

La mise en place d'un système de management environnemental

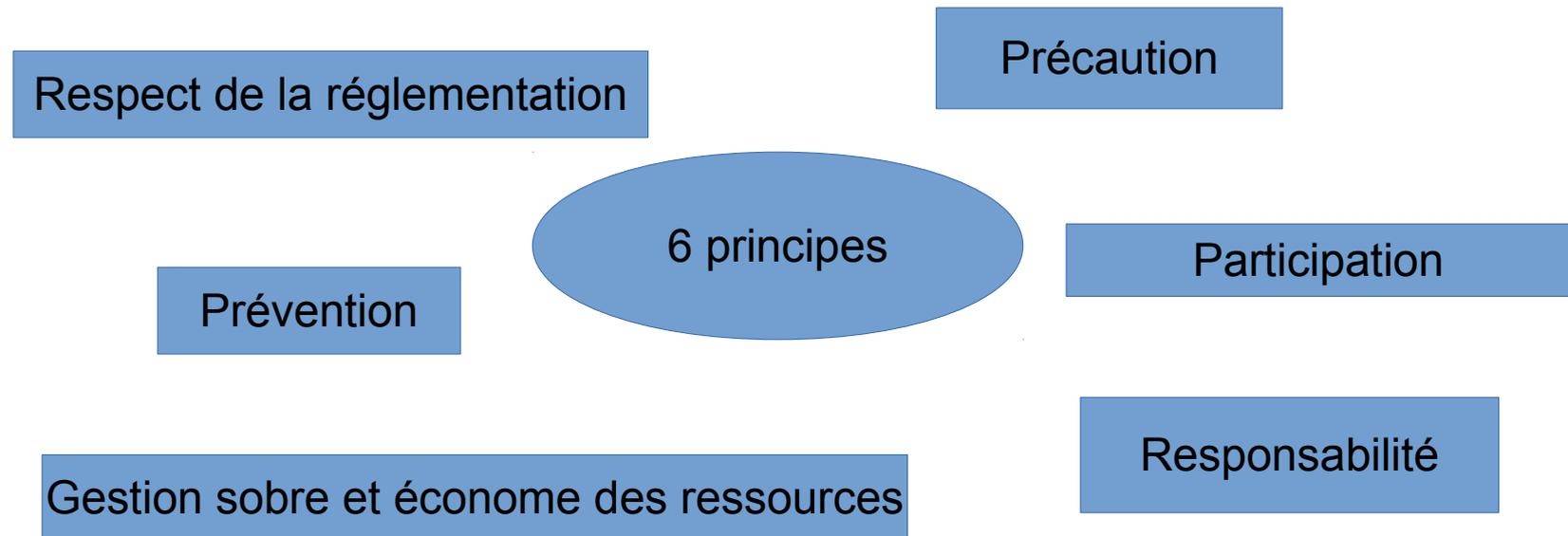


L'ambition de certifier tous les parcs d'activités du territoire ISO14001



# Une gouvernance portée par un Système de Management Environnemental (SME)

Une déclaration de politique environnementale qui s'inscrit dans un processus d'**amélioration continue**



# Le Système de management environnemental

Quelques actions concrètes de la CA du Grand Guéret



Créations d'espaces boisés classés



Préservation du maillage bocager existant



Préservation des zones humides



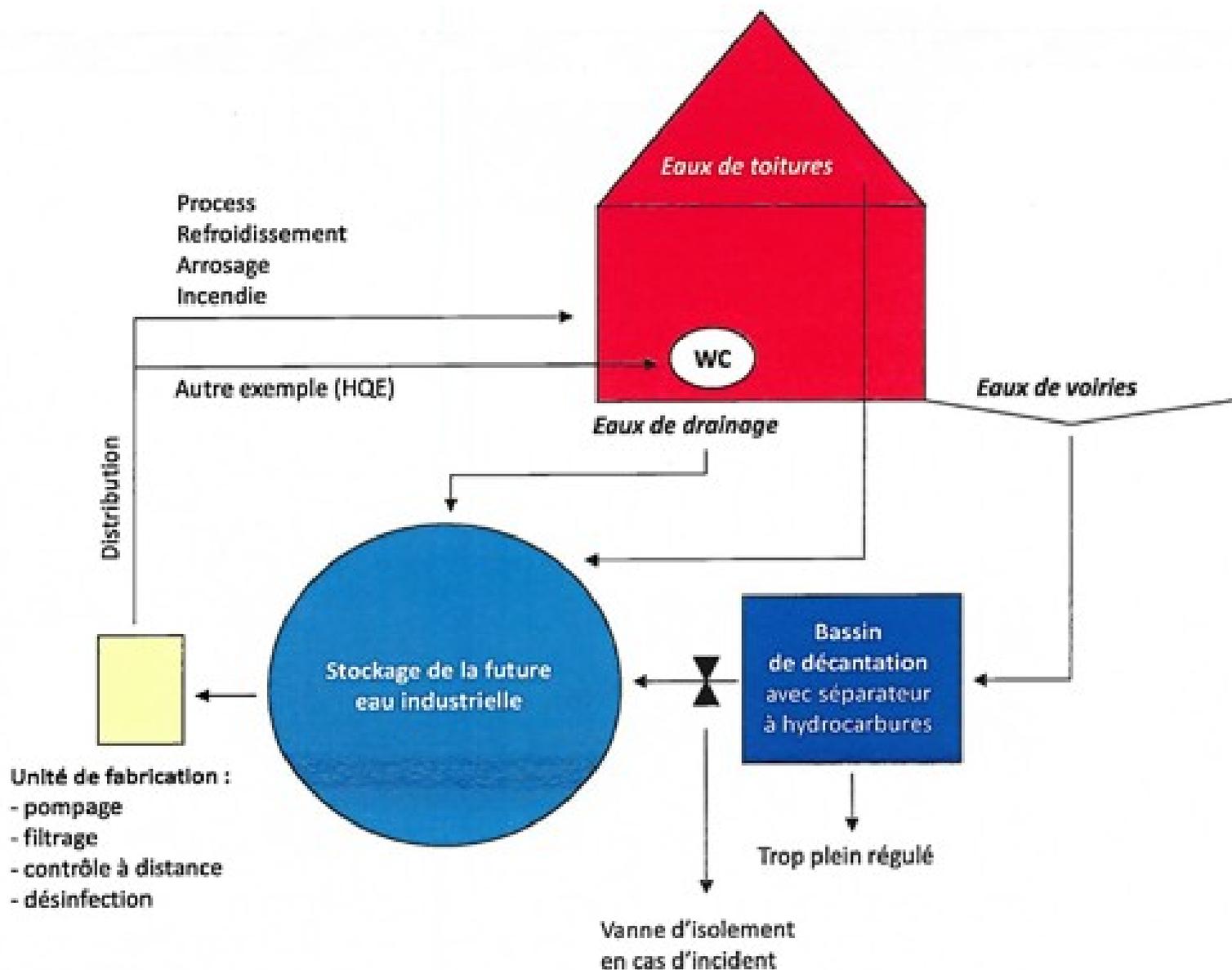
Traitement des limites avec des plantations variées

# La station de production d'eau industrielle

## Une expérience unique en France



# La station de production d'eau industrielle



# La station de production d'eau industrielle

Un système de libre-service « eau » pour les entreprises



# CONTACT

Communauté d'Agglomération Grand Guéret

***Arnaud BERNARDIE***

Chargé des Affaires économiques

9 avenue Charles de Gaulle  
23000 GUERET

05 55 41 04 48

[arnaud.bernardie@agglo-grandgueret.fr](mailto:arnaud.bernardie@agglo-grandgueret.fr)